

**CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION**  
Délivré par le Maire au nom de la commune

**Cadre 1 : IDENTIFICATION**

<i>Demandeur</i>	<b>SCP GLESSINGER-SAJOUX</b> représentée par Madame SAJOUS Anne Sophie 31 rue Sommeiller 74000 Annecy
<i>Adresse terrain</i>	<b>RTE DES VALLEES</b> 74100 ANNEMASSE
<i>Parcelle(s)</i>	<b>B2724, B4469</b>
<i>Surface du terrain</i>	<b>1 215,00 m<sup>2</sup></b>

**Cadre 2 : CONTENU DES DISPOSITIONS D'URBANISME**

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Annemasse approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24/01/2008, révisé le 03/07/2017, modifié le 18/10/2018 et le 27/06/2019 ;

Votre terrain est soumis au(x) zonage(s) suivant(s) :

**Zone UA : zone urbanisée à dominante d'habitat collectif.**

**Cadre 3 : SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

Terrain concerné par les servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome d'Annemasse.

**Cadre 4 : DROIT DE PREEMPTION**

Le terrain de la demande est situé à l'intérieur du périmètre du droit de préemption urbain renforcé au bénéfice de la commune.

*Avant toute mutation du terrain ou des bâtiments, le propriétaire devra faire une déclaration d'intention d'aliéner auprès du bénéficiaire du droit de préemption. Elle comportera l'indication du prix et les conditions de la vente projetée. SANCTION : nullité de la vente en cas d'absence de déclaration.*

**Cadre 5 : AUTRES SERVITUDES APPLICABLES**

Terrain affecté par le bruit d'infrastructures de transports terrestres classées par arrêté préfectoral n° 2011279-0016 du 06/10/2011 : voie classée en catégorie 4.

Terrain affecté par une marge de recul inscrite au plan de zonage du PLU au titre de l'article L. 151-18 du Code de l'Urbanisme.

La commune est située dans une zone de sismicité **moyenne (4)**.

**Cadre 6 : RÉGIMES DES TAXES ET PARTICIPATIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN (ARTICLES L 331-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'URBANISME)**

**TAXES** Les contributions cochées ci-dessous seront prescrites, selon le cas par le permis de construire, le permis d'aménager, les prescriptions faites par l'autorité compétente à l'occasion d'une déclaration préalable (articles L 331-1 et suivants du Code de l'Urbanisme).

Taxe d'aménagement :

- part communale : 5%
- part départementale : 2,5%

Redevance d'archéologie préventive : 0,4%

**PARTICIPATIONS** Les contributions cochées ci-dessous pourront être prescrites (article L 331-6 du Code de l'Urbanisme) :

- par le permis de construire
- le permis d'aménager
- les prescriptions faites par l'autorité compétente à l'occasion d'une déclaration préalable

**Participations exigibles sans procédure de délibération préalable.**

Participations pour équipements publics exceptionnels (article L 332-8)

**Participations préalablement instaurées par délibération.**

Participation au titre des Zones d'Aménagement Concerté (articles L 311-4 et L. 311-5).

Participation au financement du réseau d'assainissement collectif.

**Cadre 7 : OBSERVATIONS ET PRESCRIPTIONS**

Le présent certificat ne vaut pas autorisation de construire. Toute construction fera l'objet d'une demande de permis de construire.  
Les raccordements aux réseaux publics ou privés (eau potable et électricité BT) sont à la charge du constructeur.

Fait à ANNEMASSE, le 25 MAI 2020

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint  
Michel BOUCHER



*Le présent certificat est transmis au représentant de l'Etat dans les conditions définies aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (Art R 410-19 du Code de l'Urbanisme).*

Durée de validité

Conformément à l'article L 410-1 du Code de l'Urbanisme, lorsqu'une demande d'autorisation ou une déclaration préalable est déposée dans un délai de dix huit mois à compter de la délivrance du présent certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, le régime des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété tels qu'ils existaient à la date du présent certificat ne peuvent être remises en cause à l'exception des dispositions ayant pour objet la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.

**Attention**

Passé ce délai, aucune garantie au maintien des règles d'urbanisme indiquées dans le certificat ne vous est assurée. Il appartient au demandeur de s'assurer, préalablement à l'acquisition d'une construction, qu'aucune décision de justice n'a ordonné la démolition de cette construction (Greffes des tribunaux de Grande Instance, Notaires, ...).

---

**Prolongation de validité**

---

Conformément à l'article R 410-17 du Code de l'Urbanisme, le certificat d'urbanisme peut être prorogé par périodes d'une année sur demande présentée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes administratives de tous ordres et le régime des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain n'ont pas changé.

La demande de prorogation, formulée en double exemplaire, par lettre accompagnée du certificat à proroger, est déposée et transmise dans les conditions prévues à l'article R 410-3 du Code de l'Urbanisme.

---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS**

---

Le destinataire d'un certificat d'urbanisme qui en conteste le contenu peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification du certificat. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou saisir d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme lorsque le certificat est délivré par le Préfet.

Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de quatre mois vaut rejet implicite).



## Demande de

## Certificat d'urbanisme

cerfa

N° 13410\*04



- vous souhaitez connaître les règles applicables en matière d'urbanisme sur un terrain.
- vous souhaitez savoir si l'opération que vous projetez est réalisable.

CU 074 012 20 H 0276  
 Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 22 04 2020

Cachet de la mairie et signature du receveur



## 1 - Objet de la demande de certificat d'urbanisme

 a) Certificat d'urbanisme d'information

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.

 b) Certificat d'urbanisme opérationnel

Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

## 2 - Identité du ou des demandeurs

Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la décision.

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

Vous êtes un particulier

Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Vous êtes une personne morale

Dénomination : SCP GLESSINGER - SAJOUS Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° SIRET : 3 0 8 6 9 7 8 3 8 0 0 0 2 4 Type de société (SA, SCI,...) : SCP

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur

Nom : SAJOUS Prénom : Anne-Sophie

## 3 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 31 Voie : Rue Sommeiller

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : ANNECY

Code postal : 7 4 0 0 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Téléphone : 0 4 5 0 5 1 1 5 4 0 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_ bogs@avocat-annecy.fr

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

## 4 - Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 33 Voie : Route des Vallées

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : ANNEMASSE

Code postal : 7 4 1 0 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Références cadastrales<sup>1</sup> : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 3) : Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : B Numéro : 2 7 2 4

Superficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>) : 1167 m<sup>2</sup> (CF/GOKPINAR)

**5 - Cadre réservé à l'administration - Mairie -**

Articles L.111-11 et R.410-13 du code de l'urbanisme

État des équipements publics existants

Observations :

Le terrain est-il déjà desservi ?

Équipements :

Voirie : Oui  Non Eau potable : Oui  Non Assainissement : Oui  Non Électricité : Oui  Non 

État des équipements publics prévu

La collectivité a-t-elle un projet de réalisation d'équipements publics desservant le terrain ?

Équipements		Par quel service ou concessionnaire?	Avant le
Voirie	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Eau potable	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Assainissement	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Électricité	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		

Observations :

**6 - Engagement du (ou des) demandeurs**

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.

À ANNECY

Le : 2 avril 2020

**BRÉMANT-GOJON-GLESSINGER-SAJOUS****SOCIÉTÉ D'AVOCATS****31, RUE SOMMEILLER - 74000 ANNECY****TÉL. 04 50 51 15 40**

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en deux exemplaires pour un certificat d'urbanisme d'information ou quatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme opérationnel. Elle doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :



## Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 48.m<sup>2</sup> .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe :    Section :   Numéro :

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....